

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai à 18 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 26 avril 2022

Date d'affichage du compte rendu : 10 mai 2022

**Présents :**

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Laurent COURCENET - Isabelle BOURGEOIS - Frédéric GUERINET - Raphaël JACQUES - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absente excusée : Sophie MAIRE

Christine BERREZ est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022

1. Présentation par Dole Environnement pour l'accompagnement de la commune dans le cadre de labiodiversité — Signature d'une convention
2. Décisions du Maire dans le cadre de ses pouvoirs propres
3. Validation de l'attribution de compensation par la CLECT
4. Vente de la maison GUYON
5. Achat de la parcelle AB 44 à Mme BIGUEUR
6. Vidéosurveillance
7. Tarifs salles
8. Reprise de l'entrée maison MENETRIER
9. Questions diverses

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07 avril est approuvé à l'unanimité.

**1) PRESENTATION PAR DOLE ENVIRONNEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA BIODIVERSITE — SIGNATURE D'UNE COVENTION**

L'association « Dole Environnement » (5 salariés), agréée au titre de la protection de l'environnement et représentée par Mme BRUN a présenté leur travail lié aux différents projets concernant la préservation de la biodiversité sur Dole et ses alentours. L'un de ses projets est le développement du label "Végétal local". L'objectif de ce label étant de garantir l'origine biogéographique des plantes achetées ainsi que leurs caractéristiques sauvages. Ces espèces plantées dans notre région sont ainsi mieux adaptées au climat, au sol et sont plus résilientes face aux ravageurs et aux maladies.

Dole Environnement organise depuis 2018 des récoltes de fruits d'arbres et d'arbustes sur des milieux naturels (selon un cahier des charges strict pour limiter l'impact sur le milieu). Ce projet pourrait nous concerner puisque nous avons sur la commune des milieux riches en espèces d'arbres et d'arbustes sauvages notamment sur l'espace naturel sensible du Mont Joly. Des collectes de 25 espèces de plantes ligneuses seront proposées aux habitants qui pourront les planter chez eux.

Christine BERREZ demande quels sont leurs partenaires et quel en serait le coût pour la commune.

L'accompagnement serait gratuit. Néanmoins, des demandes de subventions sont possibles si des projets plus complexes sont concrétisés.

Le maire précise que Dole Environnement serait associée au travail du CPIE.  
L'ensemble des conseillers est très favorable à travailler avec cette association.

### **DECISIONS DU MAIRE dans le cadre de ses pouvoirs propres**

Elles seront envoyées par mail et discutées lors du prochain conseil.

#### **2) Validation de l'attribution de compensation par la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé pour notre commune l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle pour 2022 la somme de **34 830 €**.

Roland VANDELLE nous informe que la somme est identique à celle de 2021.

Vote à l'unanimité.

#### **3) VENTE DE LA MAISON guyon**

Suite à la mise en vente du bâtiment d'habitation avec terrain sis 5 rue de Champvans – 39100 MONNIERES - Parcelle cadastrée AD n° 176 d'une contenance de 1100 m<sup>2</sup> pour la partie habitation - Parcelle cadastrée AD n° 303 d'une contenance de 2690 m<sup>2</sup> pour la partie terrain, M. LEMKAK – SASU NOSEIM s'engage à acheter la maison d'habitation avec terrain au prix **240 000 €**.

La commune de MONNIERES propose la vente de la maison avec terrain (sections AD 176 et AD 303) aux conditions suivantes : 1- Le terrain cadastré AD n° 303, d'une contenance de 2690 m<sup>2</sup> devra être aménagé afin de pouvoir accueillir au moins 3 maisons. 2- La maison d'habitation cadastrée AD n° 176 sera réhabilitée de façon à être maintenue dans le patrimoine architectural de Monnières, en accord avec le PLUi en vigueur dans la commune. Elle sera restructurée afin de faire au moins 3 appartements. 3- Aménagement des espaces non constructibles sera en cohérence avec les orientations du village (végétalisation raisonnée), respect de la biodiversité.

Vote : 3 contre, 5 pour.

#### **4) ACHAT DE LA PARCELLE AB 44 à Mme BIGUEUR**

Mme BIGUEUR et Mme EUVARD sont d'accords pour vendre leur terrain au prix de 13 € le m<sup>2</sup>.  
Un engagement écrit a été signé par celles-ci.

Vote : 1 contre, 7 pour.

#### **5) VIDEOSURVEILLANCE**

Raphaël JACQUES précise le coût avec une location mensuelle du matériel qui est de à **6 488 € HT par an**.  
Roland VANDELLE demande si des informations sont arrivées concernant les subventions : la réponse est négative.

Vote : 3 contre, 1 abstention, 4 pour.

#### **6) TARIFS SALLES**

Suite à la comparaison des tarifs des salles des communes avoisinantes et à l'augmentation des tarifs de l'énergie et des coûts de maintenance, Laurent COURCENET propose des tarifs. Après discussion les tarifs et conditions suivantes sont proposés :

Tarifs de location salle des fêtes (en vigueur pour les réservations faites après le 04 mai 2022)

- Habitants de Monnières :
  - 200 € le weekend complet
  - 150 € par jour en semaine
- Personnes extérieures à la commune :
  - 500 € le weekend complet
  - 350 € par jour en semaine

Tarifs de location salle de réception (en vigueur pour les réservations faites après le 04 mai 2022)

- Habitants de Monnières :
  - 80 € le weekend complet
  - 40 € par jour en semaine
- Personnes extérieures à la commune :
  - 180 € le weekend complet
  - 100 € par jour en semaine

Les cautions sont réévaluées respectivement à 1 200 € et 800 €.

Le nettoyage des vitres de la salle des fêtes est prévu.

La salle de réception est à présent toute équipée.

De grandes casseroles seront achetées ou prêtées par le Foyer Rural comme le propose Isabelle BOURGEOIS.

Vote à l'unanimité.

## 7) REPRISE DE L'ENTREE MAISON MENETRIER

Roland VANDELLE a contacté l'entreprise BACLET qui propose un nettoyage des évacuations. Ce nettoyage permettrait de préciser la nature des travaux à engager.

Par manque d'informations, ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

### a) Association Francomtoise des Gens du voyage :

En raison de l'absence du maire, Norbert BACKENSTRASS (ou Christine BERREZ) et Isabelle BOURGEOIS le remplaceront à l'invitation de leur assemblée générale du mardi 10 mai qui se tiendra au Mont-Roland.

### b) Chemin d'accès au cimetière :

Roland VANDELLE a demandé un devis à l'entreprise BACLET comprenant du sablé, ces travaux seront réalisés conjointement à l'aménagement de la rue de Foucherans.

### c) Eclairage du stade de foot :

Raphaël JACQUES précise que le devis pour le transport des candélabres a été demandé. Les informations concernant les subventions ne sont pas arrivées.

L'entreprise BARDEY a pu répondre aux demandes de renseignements complémentaires sur la qualité d'exécution des travaux et sera donc chargée, comme prévu, de la réalisation de cet éclairage. Une option sera proposée pour la réfection de l'éclairage et du coffret électrique positionnés sur la plateforme utilisée pour les festivités.

### d) Eclairages de Noël :

Isabelle BOURGEOIS se mettra en lien avec l'entreprise BARDEY pour ajouter des illuminations « Rue des accacias ».

### e) Nettoyage du lavoir :

Norbert BACKENSTRASS nous informe que le lavoir sera vidé et nettoyé lundi 09 mai 2022 à 7 H. Tous les conseillers disponibles peuvent se joindre à cette tâche.

### f) Cérémonie du 08 Mai :

La cérémonie aura lieu le 08 mai à 10 H. La Cantarelle sera présente. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

La séance est levée par le maire à 19 H 20.

Le Maire,  
Patrick VIVER

